

AU SOMMAIRE DE MAI 2024

ACTUS GÉNÉRALES & SYNDICALES

- **Congrès CAPEB : l'attractivité des métiers du bâtiment au cœur des débats**
- **Simplification** : des avancées majeures
- **Label RGE** : zoom sur les formations complémentaires obligatoires
- **Trophées 100% pro Patrimoine** : soyez fiers de votre savoir-faire
- **Baromètre « Conditions de travail et santé des chefs d'entreprise »**
- **Gestion des déchets** : les éco-organismes en opération séduction

ACTUS JURIDIQUES & SOCIALES

- **Du changement dans les aides au recrutement des contrats de professionnalisation**
- **Stagiaires et salariés mineurs** : des obligations spécifiques
- **Durée des congés exceptionnels pour événements familiaux**

AIDES AUX TRAVAUX

- **MaPrimeRénov' évolue à compter du 15 mai 2024**
- **Éco-PTZ** : prolongation et nouvelles conditions d'accès
- **Chiffres clés**

ACTUS MÉTIERS

- **VMC** : l'étude du réseau aéraulique est incontournable
- **La garantie décennale ne concerne plus la pompe à chaleur et l'insert bois dans le bâti ancien**
- **Inscrivez-vous sur le site internet des professionnels du gaz**

CONGRÈS CAPEB : L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU BÂTIMENT AU CŒUR DES DÉBATS

Une délégation des Pays de la Loire et de ses départements (photo ci-dessous) s'est rendue à Paris pour assister à l'assemblée générale et au congrès de la CAPEB, les 11 au 12 avril derniers. Le débat consacré à l'attractivité des métiers du bâtiment, en présence de trois membres du gouvernement, a constitué l'un des temps forts du congrès, témoignant de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de ce secteur clé.



Présidents, administrateurs, secrétaires généraux et collaborateurs des Pays de la Loire.

Un engagement fort des pouvoirs publics

Le congrès a été marqué par la présence de deux ministres, Christophe Béchu (Transition écologique et Cohésion des territoires) et Guillaume Kasbarian (Logement), ainsi que du haut-commissaire à l'enseignement et à la formation professionnelle, Geoffroy de Vitry. Cette présence ministérielle témoigne non seulement de la reconnaissance de la CAPEB et de l'artisanat du bâtiment comme acteur clé de la transition écologique et de la politique du logement, mais aussi de l'engagement fort des pouvoirs publics en faveur des entreprises artisanales du bâtiment.

Focus sur les interventions des ministres

« Vous faites intégralement partie de l'équipe de France de la rénovation énergétique. Nous ne réussissons cette transition qu'avec vous »

Avec cette déclaration, **Christophe Béchu** a réaffirmé son soutien à l'artisanat du bâtiment, qu'il considère comme un partenaire indispensable dans la réussite de la transition écologique. Dans la continuité des nombreux échanges entre son ministère et la CAPEB, à Paris mais également lors de ses déplacements en France (notamment en Pays de la Loire), il a tenu à rassurer la CAPEB sur sa volonté de concrétiser les mesures annoncées le 8 mars dernier pour la simplification durable du RGE : validation des acquis de l'expérience, mise en place d'un parcours de travaux redessiné, mise en œuvre des groupements momentanés (voir l'article page suivante).

Fin de l'article page suivante

Guillaume Kasbarian a présenté ses projets pour faciliter l'accès au logement, notamment en mobilisant le secteur bancaire pour financer les travaux de rénovation. Il a également évoqué l'importance d'une approche territorialisée de la politique du logement.



Guillaume Kasbarian, ministre du Logement (à gauche) et Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (à droite), avec Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.



L'attractivité des métiers du bâtiment, un enjeu d'avenir

De nombreux intervenants de tous horizons sont venus éclairer le débat. Ils ont souligné la résonance croissante des valeurs portées par l'artisanat auprès d'une société en quête de sens et d'authenticité. Le savoir-faire, la passion du travail manuel, la transmission des connaissances et la dimension écologique des métiers artisanaux constituent des atouts majeurs à mettre en avant pour attirer les nouvelles générations et les personnes en quête de reconversion. De quoi nous inspirer pour ne surtout pas relâcher notre attention sur l'attractivité des métiers du bâtiment, enjeu majeur pour nos entreprises.

Vos représentants réélus au conseil d'administration de la CAPEB nationale :

Christophe Bellanger (49), représentant de la circonscription Bretagne/Pays de la Loire

Jean-Michel Martin (49), président national des métiers du bois

Bruno Hatton (72), président national des métiers de la métallerie et du vitrage

Simplification : des avancées majeures

Les propositions de la CAPEB pour alléger le quotidien des entreprises artisanales ont été entendues par le gouvernement ! Parmi les avancées majeures, la suppression de la responsabilité solidaire pour les groupements momentanés d'entreprises (GME) et l'accès facilité au label reconnu garant de l'environnement (RGE) étaient particulièrement attendus par les chefs d'entreprise.

La CAPEB a ainsi obtenu :

- L'encouragement aux GME avec la suppression de la responsabilité solidaire.
- Un accès plus simple au RGE et la simplification de son renouvellement.
- L'élaboration d'un devis-type pour les rénovations aidées.
- La simplification de la déclaration sociale des indépendants.
- L'allègement des engagements de trésorerie des TPE en marchés publics.
- La création d'un coffre-fort électronique (pour ne demander qu'une fois aux entreprises les documents nécessaires).
- La possibilité de candidater à un marché public simplement avec son SIRET.

Si ces annonces répondent aux attentes exprimées par la CAPEB, la vigilance reste de mise quant à leur déploiement dans les meilleurs délais et aux possibilités de les compléter. La volonté du gouvernement de mettre en place un suivi annuel des avancées est encourageante à cet égard.

Label RGE : zoom sur les formations complémentaires obligatoires



Vous souhaitez que votre entreprise obtienne le label RGE ? La formation initiale est nécessaire, mais des formations complémentaires peuvent également être exigées.

La formation initiale dépend de votre futur domaine de qualification :

Domaine	Formation
Isolation intérieure ou extérieure	Feebat RENOVE
Remplacement de menuiseries	Feebat RENOVE
Ventilation double flux	Feebat RENOVE
Émetteurs électriques	Feebat RENOVE
Pompes à chaleur ou ballons thermodynamiques	QualiPAC
Poêles à bois, inserts ou chaudières bois	Qualibois (air ou eau)
Équipements de production d'eau chaude sanitaire solaire	Qualisol CESI

Des formations complémentaires peuvent être exigées par votre organisme qualificateur :

- Une formation complémentaire (hors ECO artisan) est obligatoire pour obtenir le label RGE sur le domaine de **l'isolation des combles par soufflage**.
- Les artisans menuisiers peuvent voir l'étude de leur dossier de qualification suspendue dans l'attente qu'ils participent à une formation sur la **pose de menuiseries**.

La CAPEB vous propose ces formations. N'hésitez pas à solliciter votre conseillère formation à ce sujet.

Trophées 100% pro Patrimoine : soyez fiers de votre savoir-faire

Vous avez réalisé au moins un chantier sur du bâti ancien (avant 1948) ou reconnu pour sa valeur patrimoniale en Pays de la Loire entre 2020 et aujourd'hui ?

Vous ressentez une certaine fierté dans la réalisation de cet ouvrage, en raison des savoir-faire anciens et traditionnels que vous avez mis en œuvre, ou tout simplement pour ses qualités particulières ?

Participez aux Trophées 100 % Pro Patrimoine organisés par la CAPEB Pays de la Loire !

Téléchargez dès maintenant le dossier de candidature sur capeb-pdl.fr/trophees-pro. Remplissez le formulaire en présentant votre entreprise et un chantier de référence avec photos et illustrations. Envoyez votre dossier par mail ou par courrier (à l'adresse indiquée sur le dossier) **avant le 28 juin 2024**.



Adhérents à la CAPEB Vendée : participez aussi au Prix Christian Royer

Si votre entreprise est basée en Vendée, vous pouvez concourir simultanément aux Trophées 100 % Pro Patrimoine de la CAPEB Pays de la Loire ET au Prix Christian Royer de la CAPEB Vendée valorisant aussi les savoir-faire « pour une restauration liée au patrimoine et bâti ancien de qualité ». Les inscriptions se font dans un seul et même dossier de candidature.

Attention : date limite de dépôt le 27 mai pour ce prix.

Artisans du bâtiment, soyez fiers de votre talent.

TROPHÉES 100% PRO PATRIMOINE

15.04 > 28.06

2024

PARTICIPEZ SUR : www.capeb-pdl.fr/trophees-pro



Baromètre « Conditions de travail et santé des chefs d'entreprise »

La 10^e édition du baromètre national ARTIsanté* confirme l'impact de l'incertitude économique et de la charge administrative sur la santé des chefs d'entreprises artisanales du BTP et du Paysage. Rythme et charge de travail, moral, perception de l'activité, gestion des difficultés : 2023 a été une année compliquée pour beaucoup d'artisans, avec un rythme soutenu et un optimisme modéré. Mais la passion du métier l'emporte.

Chiffres clés du baromètre national ARTIsanté sur l'année 2023 (en pourcentage de répondants à l'enquête) :

Un rythme de travail toujours intense



55%

des chefs d'entreprise travaillent plus de 50h par semaine.



60%

consultent leurs mails tous les jours durant les vacances.

Une charge administrative pesante



41%

estiment que l'administratif fait partie de leurs principales causes de stress.



37%

considèrent que la gestion administrative représente plus d'un quart de leur charge de travail.

Cette pression s'intensifie avec le nombre de salariés. Les Rencontres de la simplification et la loi de simplification sont particulièrement attendues.

Un moral en baisse...



38%

sont optimistes concernant l'activité de leur entreprise. L'incertitude sur la conjoncture actuelle reste un point de vigilance pour les entreprises.



43%

ont rencontré des difficultés psychiques au cours de l'année (anxiété, dépression, épuisement professionnel).

... mais un épanouissement professionnel toujours présent



59%

sont totalement épanouis dans leur rôle de chef d'entreprise.



86%

sont épanouis dans leur métier.

Malgré les difficultés conjoncturelles, la passion du métier demeure un élément constitutif et caractéristique des métiers de l'artisanat.

► Retrouvez les résultats détaillés du baromètre sur capeb-pdl.fr/artisante2023

* Baromètre réalisé par l'IRIS-ST (Institut de recherche sur la santé et la sécurité au travail) en partenariat avec la CAPEB et la CNATP (Chambre nationale de l'artisanat des travaux publics et du paysage), auprès de 2 106 chefs d'entreprise.

Gestion des déchets : les éco-organismes en opération séduction

Les éco-organismes mènent une campagne active pour recruter de nouveaux adhérents et promouvoir leurs services de reprise de déchets. Seules certaines entreprises sont concernées, nous vous invitons donc à la vigilance. Par ailleurs, les solutions de reprise des déchets se mettent progressivement en place.

Vigilance face à la promotion des éco-organismes

Les éco-organismes chargés de la gestion des déchets du bâtiment (Écomaison, Écominero, Valdélia et Valobat) intensifient leurs efforts pour recruter de nouveaux adhérents et promouvoir leurs services. Soyez vigilants : certaines entreprises ne sont pas concernées par leurs obligations. De plus, les tarifs des éco-organismes ont récemment augmenté.

Vérifiez votre situation et comparez les offres

Si vous recevez un courrier d'un éco-organisme, ne vous précipitez pas. Contactez d'abord votre CAPEB pour :

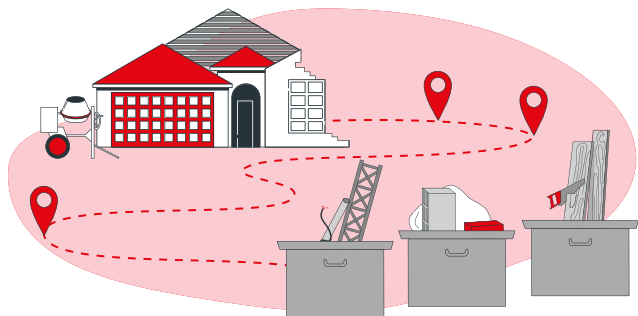
- Vérifier si vous êtes réellement soumis à l'éco-contribution et à l'adhésion à un éco-organisme.
- Comparer les offres des différents éco-organismes et choisir la plus avantageuse pour votre entreprise.

Des solutions de reprise se déploient

Une campagne publicitaire, mandatée par des éco-organismes, va par ailleurs être diffusée pour expliquer les modalités d'évacuation des déchets triés à coût réduit, voire gratuitement dans certains cas.

Plusieurs solutions de reprise des déchets du bâtiment sont désormais disponibles :

- Points de reprise en négoce et déchetteries professionnelles ([lien cartographie régionale](#)).
- Reprise sur chantier pour les volumes supérieurs à 50m³ (proposée uniquement par Valobat pour l'instant).
- Solutions pour les entreprises avec bennes sur site (généralement liées à des volumes de déchets minimum mensuels – nous consulter pour connaître le détail).
- Reprise à l'entrepôt avec prise en charge des frais de collecte et de traitement pour les gros volumes. Possibilité de prise en charge des frais de traitement pour les petits volumes.



Des filières de tri et de recyclage se développent :

- Inertes : des solutions performantes existent avec un reste à charge de 20 % en 2024 et la gratuité en 2025.
- Menuiseries, laines minérales (voir ci-contre), plaques de plâtre : mieux vaut les trier car leur traitement est gratuit.

La CAPEB s'engage à vos côtés

La CAPEB est en discussion avec de nombreux prestataires déchets et négoce, ainsi qu'avec les éco-organismes, pour assurer un déploiement aussi opérationnel et pratique possible, et répondant au mieux aux besoins des entreprises artisanales. Il reste encore de nombreux points à améliorer, mais certains sont déjà avantageux (exemple ci-dessous).

Les laines minérales se trient et se recyclent

En Pays de la Loire, 92 points de reprise acceptent gratuitement les dépôts de laines de verre, et 46 d'entre eux acceptent également les laines de roche (en bleu sur la carte).

Des consignes de tri spécifiques existent pour chaque type de laine minérale :

- Les laines doivent être dépourvues d'humidité (déchets secs). Elles doivent donc être stockées à l'abri de la pluie.
- Laine de verre et laine de roche ne doivent pas être mélangées.
- Les laines doivent être dépourvues d'autres types de déchets, tels que déchets dangereux, amiante, hydrocarbures ; revêtement aluminium, membrane d'étanchéité ; bois, plastiques, métaux, plâtre ou inertes (céramique, béton, tuile...).
- Les laines à souffler et les laines avec revêtement en kraft sont acceptées.

